

VENTE

AUX ENCHERES PUBLIQUES PAR SUITE DE SAISIE IMMOBILIERE

Sur la commune de **TIGNES** (Savoie)

DE TROIS LOCAUX DE STOCKAGE, D'UN ESPACE D'ACCEUIL, DE SIX APPARTEMENTS, DE TROIS LOCAUX TECHNIQUES, D'UNE RESERVE ET D'UN STUDIO

*Adjudication fixée au **VENDREDI 4 JUILLET 2025 à 14 H***

*devant Madame le Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'ALBERTVILLE (73200),
Palais de Justice, 5 avenue des Chasseurs Alpins*

MISE A PRIX EN UN LOT : 15.900.000 €

Dans un ensemble immobilier situé Zone d'Aménagement Concerté des Brévières dénommé "Black Diamond", cadastré lieudit "La Lamentière" section A n° 1923, A n° 1924 et A n° 1928, lieudit "Le Betay" section A n° 1929 et A n° 1930 et lieudit "La Lamentière" section A n° 1936, A n° 1937, A n° 1938, A n° 1939, A n° 1940, A n° 1941, A n° 1942, A n° 1943 et A n° 1944 pour une surface totale de 20 a 57 ca, comprenant 5 chalets à usage d'habitation désignés par les termes "Chalet A", "Chalet B", "Chalet C", "Chalet D" et "Chalet E" communiquant entre eux par des espaces intérieurs communs et des espaces extérieurs communs, les canalisations et réseaux divers à l'usage de l'ensemble immobilier, à savoir :

- LOT n° 1 : un local de stockage, d'une superficie de 23,20 m², situé au rez-de-chaussée du chalet B, portant le n° de lot de copropriété 1 et les n° d'architecte 1 et 2, et les 25/10.000° du sol et des parties communes générales et les 25/10.000° des parties communes générales,
- LOT n° 2 : un local de stockage, d'une superficie de 26,50 m², situé au rez-de-chaussée du chalet B, portant le n° de lot de copropriété 2 et les n° d'architecte 3 et 4, et les 30/10.000° du sol et des parties communes générales et les 30/10.000° des parties communes générales,
- LOT n° 3 : un local de stockage, d'une superficie de 27,30 m², situé au rez-de-chaussée du chalet B, portant le n° de lot de copropriété 3 et le n° d'architecte 5 et 6, et les 30/10.000° du sol et des parties communes générales et les 32/10.000° des parties communes générales,
- LOTS n° 4, 5, 6 et 7 : un espace d'accueil, d'une superficie Loi Carrez de 120,10 m², situé au rez-de-chaussée du chalet C, comprenant une salle de réception (66,70 m²), un salon (30,90 m²) et une réserve (22,50 m²), portant pour le lot n° 4 le n° de lot de copropriété 4 et les n° d'architecte 7 et 8, et les 32/10.000° du sol et des parties communes générales et les 45/10.000° des parties communes générales, pour le lot n° 5 le n° de lot de copropriété 5 et les n° d'architecte 9 et 10, et les 34/10.000° du sol et des parties communes générales et 34/10.000° des parties communes générales, pour le lot n° 6 le n° de lot de copropriété 6 et les n° d'architecte 11 et 12 et les 34/10.000° du sol et des parties communes générales et les 34/10.000° des parties communes générales et pour le lot n° 7 le n° de lot de copropriété 7 et le n° d'architecte 13 et 14, et les 35/10.000° du sol et des parties communes générales et les 34/10.000° des parties communes générales,
- LOT n° 8 : un appartement, d'une superficie Loi Carrez de 386,80 m² (+ 23,40 m² de parties annexes), situé aux niveaux 1 à 5 du chalet B, avec accès par l'entrée principale du niveau 0, portant le n° de lot de copropriété 8, et les 1.410/10.000° du sol et des parties communes générales et les 1.410/10.000° des parties communes générales,
- LOT n° 9 : un local technique, d'une superficie de 10,30 m², situé au niveau 1 des chalets B et C, avec accès par l'entrée principale du niveau 0, portant le n° de lot de copropriété 9, et les 13/10.000° du sol et des parties communes générales et les 13/10.000° des parties communes générales,

- LOT n° 10 : un appartement, d'une superficie Loi Carrez de 277,60 m², situé aux niveaux 1 à 4 du chalet C, avec accès par l'entrée principale du niveau 0, portant le n° de lot de copropriété 10, et les 1.031/10.000° du sol et des parties communes générales et les 1.031/10.000° des parties communes générales,
- LOT n° 11 : un local technique, d'une superficie de 10 m², situé au niveau 2 des chalets B et C, avec un accès par l'entrée principale du niveau 0, portant le n° de lot de copropriété 11, et les 14/10.000° du sol et des parties communes générales et les 14/10.000° des parties communes générales,
- LOT n° 12 : un appartement, d'une superficie Loi Carrez de 420,30 m² (+ 19,20 m² de parties annexes), situé aux niveaux 3 à 9 du chalet A, avec accès par l'entrée principale du niveau 0, portant le n° de lot de copropriété 12, et les 1.741/10.000° du sol et des parties communes générales et 1.741/10.000° des parties communes générales,
- LOT n° 13 : un local technique, d'une superficie de 16,80 m², situé au niveau 3 du chalet A, avec accès par l'entrée principale du niveau 0, portant le n° de lot de copropriété 13, et les 25/10.000° du sol et des parties communes générales et les 25/10.000° des parties communes générales,
- LOT n° 14 : une réserve à usage de skiroom, d'une superficie de 16,80 m², situé au niveau 3 des chalets A et D, avec accès par l'entrée principale du niveau 0, portant le n° de lot de copropriété 14, et les 25/10.000° du sol et des parties communes générales et les 33/10.000° des parties communes générales,
- LOT n° 15 : un appartement, d'une superficie Loi Carrez de 287,80 m² (+ 9,30 m² de parties annexes), situé aux niveaux 3 à 6 du chalet D, avec accès par l'entrée principale du niveau 0, portant le n° de lot de copropriété 15, et les 1.042/10.000° du sol et des parties communes générales et les 1.042/10.000° des parties communes générales,
- LOTS n° 16 et 19 : un appartement, d'une superficie Loi Carrez de 1.190 m² (+ 12 m² de parties annexes), situé aux niveaux 6 à 10 du chalet E, avec accès par l'entrée principale du niveau 0, puis par un ascenseur privatif depuis le niveau 3, portant pour le lot n° 17 le n° de lot de copropriété 16, et les 4.203/10.000° du sol et des parties communes générales et les 4.203/10.000° des parties communes générales et pour le lot n° 19 le n° de lot de copropriété 19, et les 40/10.000° du sol et des parties communes générales et les 40/10.000° des parties communes générales,
- LOT n° 17 : un appartement, d'une superficie Loi Carrez de 35,60 m², situé au niveau 6 du chalet A, avec accès par l'entrée principale du niveau 0, puis par l'extérieur pour rejoindre le niveau 4, en fin par l'escalier en colimaçon jusqu'au niveau 6, portant le n° de lot de copropriété 17, et les 135/10.000° du sol et des parties communes générales et les 135/10.000° des parties communes générales,
- LOT n° 18 : un studio, d'une superficie Loi Carrez de 19,60 m², situé au niveau 4 du chalet A, avec accès par l'entrée principale du niveau 0, puis par l'extérieur pour rejoindre le niveau 4, portant le n° de lot de copropriété 18, et les 79/10.000° du sol et des parties communes générales et les 79/10.000° des parties communes générales.

Ces biens ont été saisis à la requête de la société REYL & CIE SA, société anonyme de droit suisse, identifiée sous le numéro IDE CHE 106 242 884 au registre du commerce et des sociétés de Genève, dont le siège social est situé au 4 rue du Rhône – 1204 GENEVE (Suisse), prise en la personne de son représentant légal,

Ayant pour avocat constitué Maître Julien CAPDEVILLE, avocat au barreau d'ALBERTVILLE (Savoie), y demeurant B.P. 143 (73204) ALBERTVILLE CEDEX, membre de la SCP LOUCHET-CAPDEVILLE, et pour avocat plaident Maître Gersende CENAC, avocat au barreau de PARIS, y demeurant 26 avenue de la Grande Armée (75017) PARIS, membre de la SELARL HUGO AVOCATS.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat régulièrement inscrit au barreau d'ALBERTVILLE. Les frais de poursuites et d'adjudication seront payables par l'adjudicataire en sus de son prix suivant les conditions fixées par le cahier des conditions de la vente.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER A :

- Julien CAPDEVILLE, avocat – B.P. 143 (73204) ALBERTVILLE CEDEX, membre de la SCP LOUCHET-CAPDEVILLE, au cabinet duquel le cahier des conditions de vente peut être consulté (tél. 04.79.38.59.01),
- Site internet de l'Ordre des Avocats d'ALBERTVILLE : www.avocats-albertville.fr,
- Greffe de Madame le Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'ALBERTVILLE où le cahier des conditions de vente a été déposé et où il peut être consulté (tél. 04.79.32.43.14).

Une visite des lieux sera organisée par la SELARL SPINELLI – SAINT-MARTIN – REVEL, commissaires de justice associés à MOUTIERS (tél. 04.79.24.27.06), le **vendredi 20 juin 2025 de 14 H 30 à 16 H**.

Fait à ALBERTVILLE
Signé Julien CAPDEVILLE, avocat